

## Article 10 POINTS CHAMPIONNAT :

L'attribution des points CHAMPIONNAT par manche se fera d'après le barème FFM ; 25 pts-22-20-18-16-15-14-13-12 etc..... et la totalité des points sera prise en compte pour le classement final par catégorie, (*classement brut, totalité des points marqués*).

Tout pilote n'ayant pas parcouru **1/3 des tours effectués par le premier** à chaque manche ne pourra pas prétendre obtenir de POINT (*arrondi au nombre de tours supérieurs*).

## Article 11 REMISE DES PRIX

Le club organisateur devra prévoir un minimum de **3 coupes**

### PAS DE PRIME D'ARRIVEE

La décision de faire partir le ou les réservistes sera prise 5 minutes avant chaque départ dans le cas où il manquerait 1 ou 2 pilotes dans le parc d'attente.

## Article 12 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque pilote devra présenter son permis de conduire, ou le CASM et la licence FFM de l'année.

**NCA obligatoire** (classement cumulé).

## Article 13 APPLICATION DU REGLEMENT

OK ( Pour le championnat **GRAND OUEST** l'ensemble des articles du règlement du **CHAMPIONNAT de FRANCE MOTO-CROSS** est applicables, (*les réclamations seront déposées suivant la procédure MOTO-CROSS*).

**Article 14 UN GROUPE DE TRAVAIL SERA COMPOSE D'UN MEMBRE DE CHAQUE LIGUE, PRESIDE PAR LE RESPONSABLE DU GRAND OUEST**